



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN,
Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 20-08042024 :

OBJET : INSTALLATION D'UNE BORNE IRVE SUR LA COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE : ACCORD DE PRINCIPE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée le projet de la société Stations-e, entreprise française innovante qui est soutenue par la Banque des Territoires, portant sur le déploiement de 10 000 stations de recharges électriques multiservices sur le territoire national.

Le principe de la société Stations-e consiste à équiper pour zéro reste à charge une borne de puissance 22 KW pour branchement de deux véhicules.

La société Stations-e prend donc en charge à 100 % le financement de cette station y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute la durée de la vie.

Après cette présentation, Michelle SAINTOUT, Maire, donne lecture de l'accord de principe et de la convention fixant les modalités technique, administrative et financière d'occupation du domaine public pour l'installation sur la commune de Saint-Estèphe d'une borne IRVE sur le parking du stade en 2024 à valider avec l'entreprise Stations-e.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 21 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **VALIDE** l'accord de principe avec l'entreprise Stations-e pour un investissement de Stations-e en vue du déploiement de stations de recharge multiservices et de délégation pour devis de raccordement Enedis ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir dans le cadre de la réalisation de ce projet entre la société Stations-e et la Commune de Saint-Estèphe ainsi que tous les avenants éventuels à venir ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce projet (Accord de principe, autorisation d'urbanisme, ...).

Votants : 17 (15 + 2 procurations)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

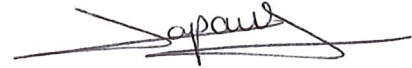
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*